



*A tous les membres du Conseil des Etats
Envoyé exclusivement par e-mail*

Zurich, le 30 mai 2024

Non à la motion 24.3209 «Construire une infrastructure numérique souveraine en Suisse à l'ère de l'intelligence artificielle».

Mesdames et Messieurs les Conseillers aux États

asut, digitalswitzerland, economiesuisse, Swico et Swiss ICT recommandent de rejeter la motion [24.3209](#).

La motion mélange différents thèmes numériques qui sont certes importants sur le plan politique, mais qui devraient être traités séparément afin de préserver la liberté de décision et la marge de manœuvre de l'administration et de l'économie. D'une part, il n'existe pas de lien technique ou organisationnel homogène entre les thèmes de la souveraineté, de l'infrastructure, de l'IA, de la cybersécurité et de la compétitivité numérique. D'autre part, les dossiers politiques déjà existants et les discussions en cours offrent une base solide pour évaluer les développements de ces thèmes. C'est pourquoi les champs thématiques mentionnés doivent continuer à être discutés individuellement sur le plan politique. Vous trouverez ci-dessous un bref classement par champ thématique.

Définition de la notion de souveraineté numérique : le postulat Z'Graggen ([22.4411](#)) demande une définition de la souveraineté numérique de la Suisse avant que des mesures ne soient prises pour la renforcer. Il s'agit de clarifier qui est souverain ou autodéterminé dans le contexte numérique, et de déterminer si la définition classique de la souveraineté de l'Etat est encore valable. Selon nous, la souveraineté est un concept qui ne s'applique qu'à l'État en tant que sujet de droit international. Lorsqu'il s'agit d'autres acteurs (citoyens, entreprises, etc.), on devrait parler **d'autodétermination numérique**. Dans le cadre de la Swiss Data Alliance, le secteur travaille sur ces questions, qui devraient être clarifiées avant l'adoption de bases juridiques.

Les infrastructures (souveraines) de la Confédération sont déjà renforcées par :

- **Stratégie Cloud** : définition de la souveraineté numérique des données et détermination des services à fournir de manière souveraine.
- **Principes du cloud et Swiss Government Cloud** : modèle par étapes pour l'utilisation du cloud (centres de calcul appartenant à la Confédération, cloud public et cloud sur site).
- **Projets d'infrastructure numérique** : Dossier électronique du patient, identité électronique de l'État, Justitia 4.0, basé sur Privacy by Design & Default et Open Source.
- **LMETA** : renforcement de l'autodétermination numérique par l'open source, création d'un potentiel pour les biens communs numériques et les partenariats public-privé.

Intelligence artificielle : en ce qui concerne la réglementation de l'intelligence artificielle (IA), la Confédération s'est engagée à respecter la Convention du Conseil de l'Europe sur l'IA et prévoit d'établir un rapport sur les approches internationales en matière de réglementation de l'IA (OFCEM). En outre, le postulat [24.3140](#) demande l'examen des boîtes à sable de l'innovation. Le postulat [23.3861](#) demande une analyse des "Opportunités et risques des systèmes d'intelligence artificielle dans la cybersécurité". Avant de créer des bases légales, l'orientation de l'ordre du jour réglementaire de la Confédération doit être publiée et analysée.

Cybersécurité : la Confédération renforce la cybersécurité par la transformation du NCSC en [OFCS](#), la nouvelle loi sur la sécurité de l'information, la consultation sur l'ordonnance sur la cybersécurité et la création du SEPOS avec le Bureau de la sécurité de l'information. La motion [23.3002](#), demande des critères pour la protection des données numériques importantes et l'examen de la possibilité pour les entreprises suisses de reprendre l'infrastructure de stockage. Il est nécessaire de considérer la protection des données de manière différenciée et la [LSI](#) offre à cet égard une base pour de futures discussions.

Compétitivité de la Suisse dans le domaine de la numérisation : La compétitivité numérique exige la liberté de choix en matière de services numériques. L'exigence d'une infrastructure cloud étatique globale met en danger cette liberté et la compétitivité internationale de la Suisse. Au lieu de cela, la Suisse devrait se concentrer sur les investissements liés à l'IA avec des partenaires nationaux et internationaux dans des infrastructures sectorielles et de confiance. La création d'un propre cloud public capable de concurrencer les hypercalers n'est pas réaliste. Au lieu de cela, la Suisse devrait renforcer ses compétences en matière de sécurité informatique et de cryptage afin de consolider son autodétermination numérique et la sécurité de ses données.

Vous remerciant de bien vouloir examiner nos propositions, nous restons à votre disposition pour toute question ou remarque.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers aux États, nos salutations distinguées,



Christian Grasser
Directeur général
asut



Stefan Metzger
Managing Director
digitalswitzerland



Monika Rühl
Présidente de la direction
economiesuisse



Simon Ruesch
Membre de la direction
Swico



Christian Hunziker
Directeur général
SwissICT

Contact

Guillaume Gabus
Public Affairs & Executive Board digitalswitzerland
guillaume@digitalswitzerland.com | +41765897199